

MAIRIE DE MONSÉGUR RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Réunion publique
Mardi 20 mai 2014 // 19h



Principes généraux

- 1 semaine d'enseignement = 24h réparties sur 8 demi-journées minimum (incluant le mercredi matin)
- L'année scolaire se déroule sur 36 semaines
- Une journée d'enseignement = 6h maximum
- Une demi-journée d'enseignement = 3h30 maximum
- La pause méridienne = 1h30 minimum
- 36h d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur l'année scolaire viennent s'ajouter aux 24h hebdomadaires d'enseignement. Ces APC sont organisées sous la responsabilité des enseignants, avec des petits groupes d'élèves.

Projet d'Organisation du Temps Scolaire [POTS] - Monségur

	7h30 - 8h50	8h50 - 12h	12h - 13h30	13h30 - 15h30	15h30 - 18h30
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie (+ APC)
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie (+ APC)
Mercredi	Garderie	Enseignement <i>(jusqu'à 12h10)</i>	<i>Prise en charge restauration + Centre de loisirs par la CdC du Réolais en Sud Gironde</i>		
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie

Temps Périscolaire

Le temps scolaire, et la responsabilité de l'Etat, se termine à 15h30 (sauf pour les APC). La commune a pour obligation de proposer des temps d'accueil dès la fin du temps scolaire. Dans le cadre de la réforme, et pendant ce temps d'accueil, peuvent être mis en place des ateliers. On parle alors de TAP : Temps d'Activités Périscolaires.

Proposition d'organisation du temps périscolaire pour la commune de Monségur :

Mettre les moyens humains pour une garderie de qualité, avec des animateurs qualifiés en mesure d'organiser des activités pédagogiques en interne.

Au sein de l'école maternelle, il convient de laisser les enfants prendre leurs marques avant d'introduire dans leur univers des intervenants extérieurs. Des ateliers menés par des intervenants extérieurs viendront donc compléter l'offre pédagogique majoritairement pour les élèves de l'école élémentaire. Quelques ateliers pourront être proposés aux grandes sections de maternelle sur les deux derniers cycles, afin de favoriser la transition vers l'école élémentaire.

Quelques règles fixées pour avancer dans la réflexion

- Demande récurrente des parents pour une garderie ouverte jusqu'à 18h30.
- Définir clairement les transitions de responsabilité entre l'Etat, la Commune, la Communauté de Communes et les Parents.
- Mettre en place une garderie de qualité => obtenir l'agrément CAF (et donc tendre vers le respect des règles fixées pour l'obtenir, [taux d'encadrement, politique tarifaire, ...]).
- Nécessité de conserver la garderie du matin gratuite, réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.
- Réfléchir à la mise en place et à la coordination : en interne avec un recrutement spécifique ?
En faisant appel à un prestataire ?

Estimation des besoins pour la garderie de l'école maternelle

Hypothèses de départ :

- 60 enfants inscrits en école maternelle pour 2014/2015
- 80% des enfants inscrits restent à la garderie de 15h30 à 16h30, puis partent de manière dégressive
- 1 animateur pour 14 enfants
- Les transports scolaires passent à 17h (*1 à 2 enfants concernés sur 2013/2014*)

	De 15h30 à 16h30	De 16h30 à 17h	De 17h à 17h30	De 17h30 à 18h	De 18h à 18h30
Lundi	50	35	25	15	10
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					
Animateurs	4	3	2	1	1
	X	X	X	X	X
	Laëtitia	Laëtitia	Laëtitia		
	Christine	Christine			
	Y	(ménage Y : 3h = de 16h30 à 19h30)			

Estimation des besoins pour la garderie de l'école maternelle

	De 15h30 à 16h30	De 16h30 à 17h	De 17h à 17h30	De 17h30 à 18h	De 18h à 18h30
Lundi	50	35	25	15	10
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					
Animateurs	4	3	2	1	1
	X	X	X	X	X
	Laëtitia	Laëtitia	Laëtitia		
	Christine	Christine			
	Y	(ménage Y : 3h = de 16h30 à 19h30)			

L'animateur X serait un animateur qualifié, à même d'organiser en interne des ateliers pour les enfants de l'école maternelle. Cela permettrait aux plus jeunes enfants d'avoir un seul référent.

L'animateur Y aurait un profil mixte animateur / agent de surface, afin de pouvoir venir en renfort sur la première heure de garderie, et ensuite d'effectuer les 3h de ménage quotidien nécessaires à l'école maternelle.

Estimation des besoins pour la garderie de l'école élémentaire

Hypothèses de départ :

- 90 enfants inscrits en école élémentaire pour 2014/2015
- 80% des enfants inscrits restent à la garderie de 15h30 à 16h30, puis partent de manière dégressive
- 1 animateur pour 18 enfants
- Les transports scolaires passent à 17h

	De 15h30 à 16h30	De 16h30 à 17h	De 17h à 17h30	De 17h30 à 18h	De 18h à 18h30
Lundi	70	50	40	20	10
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					
Animateurs	4	3	2	1	1
	Monique	Monique	Monique	Monique	Monique
	W	W	W		
	V	V			
	Z	(ménage Z : 3h = de 16h30 à 19h30)			

Estimation des besoins pour la garderie de l'école élémentaire

	De 15h30 à 16h30	De 16h30 à 17h	De 17h à 17h30	De 17h30 à 18h	De 18h à 18h30
Lundi	70	50	40	20	10
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					
Animateurs	4	3	2	1	1
	Monique	Monique	Monique	Monique	Monique
	W	W	W		
	V	V			
	Z	(ménage Z : 3h = de 16h30 à 19h30)			

Monique Moute serait la responsable de la garderie de l'école élémentaire. Elle organiserait des animations internes à la garderie en parallèle des ateliers proposés par des intervenants extérieurs.

L'animateur Z aurait un profil mixte animateur / agent de surface, afin de pouvoir venir en renfort sur la première heure de garderie, et ensuite d'effectuer les 3h de ménage quotidien nécessaires à l'école élémentaire.

Calcul du surcoût lié à la mise en place de cette garderie

Besoins en personnel supplémentaire

4h de personnel garderie par jour (3h pour X + 1h pour Y), 4 fois par semaine : 16h

3h de ménage en plus par semaine (mercredi) : 3h

Total hebdomadaire Maternelle : 19h

4h30 de personnel garderie par jour (2h pour W + 1h30 pour V + 1h pour Z), 4 fois par semaine : 18h

3h de ménage en plus par semaine (mercredi) : 3h

Total hebdomadaire Élémentaire : 21h

Soit $19h + 21h = 40h$ par semaine

$40h \times 18\text{€}/h$ (coût employeur) = 720€ par semaine

720€ par semaine \times 36 semaines par an = **25 920€ par an de frais de personnel de garderie**

Calcul du surcoût lié à la mise en place de cette garderie

Nombre d'heure de garderie/enfant sur l'année :

Maternelle

Sur une journée, sont accueillis :

50 enfants pendant 1 heure (de 15h30 à 16h30) = 50 enfants / heure

35 enfants pendant ½ heure (de 16h30 à 17h) = 17,5 enfants / heure

25 enfants pendant ½ heure (de 17h à 17h30) = 12,5 enfants / heure

15 enfants pendant ½ heure (de 17h30 à 18h) = 7,5 enfants / heure

10 enfants pendant ½ heure (de 18h à 18h30) = 5 enfants / heure

Total pour une journée : 92,5 enfants / heure

Elémentaire

Sur une journée, sont accueillis :

70 enfants pendant 1 heure (de 15h30 à 16h30) = 70 enfants / heure

50 enfants pendant ½ heure (de 16h30 à 17h) = 25 enfants / heure

40 enfants pendant ½ heure (de 17h à 17h30) = 20 enfants / heure

20 enfants pendant ½ heure (de 17h30 à 18h) = 10 enfants / heure

10 enfants pendant ½ heure (de 18h à 18h30) = 5 enfants / heure

Total pour une journée : 130 enfants / heure

$$92,5 + 130 = 222,5$$

$$222,5 \text{ par jour} \times 4 \text{ jours par semaine} \times 36 \text{ semaines par an} = \mathbf{32\ 040 \text{ enfants / heure}}$$

25 920€ par an de frais de personnel de garderie
32 040 enfants / heure

$$\begin{aligned}\text{Surcoût par enfant et par heure} &= 25\,920 / 32\,040 \\ &= 0,81 \text{ €}\end{aligned}$$

Calcul du coût lié à la mise en place d'ateliers menés par des intervenants extérieurs

Hypothèses :

- 2 ateliers par jour, 2 jours par semaine, soit 4 ateliers par semaine (pour un public potentiel de 12 enfants par atelier, soit 48 enfants par semaine).
- Les ateliers ont chacun une durée d'1h30, comprenant le temps d'installation et de rangement, voire le temps de parcours si nécessaire.

Une année scolaire est composée de 5 cycles :

De la rentrée de septembre à La Toussaint

De La Toussaint à Noël

De Noël aux vacances de février

Des vacances de février aux vacances de Pâques

Des vacances de Pâques aux vacances d'été

Coût des ateliers :

Coût moyen d'un atelier sur un cycle de 7 semaines : **153,76€ le cycle**

4 ateliers par cycle x 5 cycles par an = $153,76€ \times 4 \times 5 =$ **3 075,20€ TTC de coût d'ateliers sur l'année**

La mise en place d'une organisation du temps périscolaire de cette ampleur nécessite un travail important au quotidien de mise en œuvre et de suivi du projet.

Trois possibilités :

- Augmenter la charge de travail d'un agent actuel
- Recruter un agent dédié à cette coordination
- Faire appel à un prestataire

ASSOCIATION PASSERELLE (Association à but non lucratif)

- Organiser et promouvoir des activités sociales, culturelles et linguistiques pour tous (enfants, familles, adultes) sur le territoire.
- Favoriser le développement, l'insertion et l'épanouissement de chacun par l'organisation et la promotion d'activités.
- Proposer et répondre aux besoins des partenaires publics et privés par le partage, l'échange et la mutualisation des ressources.



Favoriser le développement et
l'épanouissement de chacun

Coordination globale du temps périscolaire

La gestion de la mise en place de ce nouveau système de garderie et des ateliers serait confiée à l'association Passerelle.

Il s'agit de :

- La mise en place des ateliers : recherche d'intervenants en fonction des attentes des enfants et des familles, mise en place des plannings, gestion des intervenants, ...
- Le suivi du projet : accompagnement des intervenants (formation ...), suivi pédagogique, ajustements, gestion des inscriptions aux ateliers, répartition des inscrits ...
- Le bilan du projet : mise en place d'un questionnaire de satisfaction, collecte et synthèse des données, réunion bilan avec les intervenants, étude de reconduction pour l'année suivante ...

Le montant mensuel TTC de cette prestation est de 350€.

Soit un coût total de 3 850€ par an

(11 mois (1 mois de préparation en août + 10 mois d'année scolaire) x 350€ par mois).

MATERNELLE

La garderie de l'école maternelle se déroulerait au sein de l'école maternelle. Le lieu est déjà doté d'une salle assez grande pour accueillir une cinquantaine d'enfants. Il faudra malgré tout, d'ici la rentrée, effectuer quelques travaux et s'équiper de jeux d'une part, et de mobilier d'autre part.

ELEMENTAIRE

La garderie de l'école élémentaire se déroulerait sur le site de l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement). Ce lieu, appartenant à la CdC du Réolais en Sud Gironde (RSG), est en effet équipé et assez spacieux pour recevoir des enfants, et inutilisé sur les créneaux nécessaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30).

Locaux

Actuellement, la CdC du RSG occupe, lors de chaque période de vacances scolaires, le restaurant scolaire appartenant à la commune pour proposer un service de restauration aux enfants fréquentant l'ASLH. À partir de septembre 2014, la CdC du RSG utilisera également le restaurant scolaire le mercredi midi. On pourrait envisager de conventionner sur l'échange de prêt des locaux, à titre gratuit.

Cependant, le budget 2014 de la commune de Monségur a été voté en intégrant la recette de 6000€ afférente à l'occupation actuelle du restaurant scolaire à la CdC du RSG. C'est une recette en moins, donc un coût en plus.

Coût d'utilisation des locaux de la CdC : 6000€ par an

Qui dit utilisation de locaux, dit nettoyage de locaux. Il faut donc compter 3h de ménage par jour, sur 4 jours par semaine, sur 36 semaines par an : $3 \times 4 \times 36 = 432\text{h}$.

$432\text{h} \times 18\text{€/h}$ (coût employeur) = **7 776€ de ménage par an à l'ALSH**

Coût de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

- + 25 920€ par an de frais de personnel de garderie
 - + 3 075,20€ TTC de coût d'ateliers menés par des intervenants extérieurs
 - + 3 850€ de coût de coordination
 - + 6 000€ de frais d'utilisation des locaux de l'ALSH
 - + 7 776€ de ménage à l'ASLH
- = 46 621,20 €, soit 1,46€ par enfant et par heure (46 271,20€ / 32 040)**

Budget prévisionnel // Année scolaire 2014-2015

Dépenses		Recettes	
Personnel Garderie <i>(en plus de celui qui est déjà en place)</i>	26,000 €	Fonds d'amorçage (Etat) <i>(50€ par enfant scolarisé)</i>	7,500 €
Ateliers menés par des intervenants extérieurs	3,500 €	Financement Commune de Monségur	20,000 €
Gestion administrative du projet <i>(Passerelle)</i>	4,000 €		
Utilisation locaux ALSH	6,000 €	Participation des parents	20,000 €
Nettoyage locaux ALSH	8,000 €		
TOTAL	47,500 €	TOTAL	47,500 €

Hypothèse : 150 enfants inscrits (60 en maternelle et 90 en élémentaire)

Budget tronqué ...

Dans le budget présenté, nous avons omis de prendre en compte certains éléments non négligeables :

- coût des travaux d'entretien de la garderie de l'école maternelle
- achat de mobiliers pour la garderie de l'école maternelle
- achats de fournitures pour les garderies des deux écoles : les ateliers menés par des intervenants extérieurs sont facturés fournitures incluses. Il faudra doter les deux garderies de moyens de fonctionnement propre pour s'équiper en fournitures nécessaires pour mener les activités pédagogiques envisagées.

Cette liste est malheureusement non exhaustive ...

Propositions // Participation des parents

	Coût par jour et par enfant	Coût par mois et par enfant	Coût par mois et par famille	Coût par an et par enfant	Coût par an et par famille
1 enfant	1,60€	25,60€	25,60€	230,40€	230,40€
2 enfants	1,40€	22,40€	44,80€	201,60€	403,20€
3 enfants	1,20€	19,20€	57,60€	172,80€	518,80€

- La garderie du matin reste gratuite et réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.
- Une année scolaire = 36 semaines
- Le tarif forfaitaire jour est global, et comprend les ateliers menés en interne et en externe. Que l'enfant participe ou pas à des ateliers, qu'il reste 1h ou 3h, c'est le même tarif forfaitaire qui s'applique.
- Le goûter reste à la charge des parents.
- Les inscriptions en garderie se font par cycles, c'est-à-dire de vacances à vacances.
- Tout cycle entamé est dû. Examen des cas particuliers sur présentation d'un certificat médical.

Organisation du mercredi

La commune ne propose pas de garderie le mercredi après-midi, le centre de loisirs, géré par la CdC du RSG, étant ouvert sur ce créneau.

La CdC du RSG mettra en place un service de transport et assurera un service de restauration pour tous les enfants inscrits au centre de loisirs le mercredi après-midi.

Il conviendra d'organiser le parcours de l'école au restaurant scolaire le mercredi midi.

Les parents ont donc la possibilité de récupérer leurs enfants :

- à l'école à 12h10, heure de fin d'école le mercredi midi
- sur le site de l'ALSH pour les enfants inscrits le mercredi après-midi

QUESTIONS CONNEXES

Accompagnement des élèves de l'école élémentaire au restaurant scolaire

La commission des affaires scolaires a réfléchi sur le temps périscolaire dans son ensemble :

- le matin avant l'école
- le temps de la pause méridienne
- le soir après l'école

Pour plus de cohérence, **une seule personne devrait être responsable de l'ensemble de ces temps.** Les animateurs de la garderie et les accompagnants au self seront placés sous son autorité.

En ce qui concerne l'école élémentaire, Monique Moute semble la personne la plus indiquée.

D'une garderie à un accueil périscolaire

Les délais sont courts pour mettre en place cette réforme imposée par l'Etat. Grâce au travail de la commission des affaires scolaires et du groupe de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires (initié et mené par Marie-Claude Jean jusqu'à mars dernier), en concertation avec tous les acteurs de cette réforme, la commune de Monségur sera en mesure de proposer un service de qualité aux Monségurais dès la prochaine rentrée.

Mais on peut toujours faire mieux. L'année scolaire 2014-2015 sera une année d'expériences dont nous devons tirer des leçons pour améliorer sans cesse la qualité des services proposés à la population.

Un des premiers chantiers sera d'obtenir un agrément de la CAF, pour permettre une prise en charge partielle par la CAF du coût de la garderie en fonction des revenus.

Pourquoi rédiger un PEDT ?

- Pour mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire.
- Pour lutter contre les inégalités scolaires en mettant en places des actions correspondant à des besoins identifiés.
- Pour favoriser la création de synergie entre tous les acteurs concernés.